

De: MARTINET Christelle (Chargé de planification) - DDT 03/SAUDT/PLANIF
<christelle.martinet@allier.gouv.fr>
Envoyé: lundi 8 juillet 2024 16:05
À: g.jusserandot
Objet: Re: [INTERNET] Abrogation carte communale de Colombier - consultation des PPA

Bonjour Gwenaelle,

La DDT a bien reçu le dossier d'abrogation de la carte communale de Colombier. Suite à l'élaboration du PLUi de Commeny Montmarault Nérès, la commune de Colombier a retravaillé son règlement graphique pour respecter les orientations et les axes de développement que la communauté de communes s'est fixés. Un effort certain a permis de concentrer majoritairement le développement sur son bourg avec un petite zone en extension au sud du bourg.

Madame le Préfet, apportera la conclusion sur le dossier lors de la saisine pour la co approbation de l'abrogation de la carte communale de Colombier.

Cordialement.

Christelle MARTINET-SCHIRCH

Chargée de projet planification

51 boulevard de St Exupéry
CS 30110 - 03403 YZEURE
Tél : (+33) 4 70 48 77 46 - Mobile : (+33) 6 77 29 66 57
www.allier.gouv.fr



Le 04/07/2024 à 17:12, > g.jusserandot (par Internet) a écrit :

Bonjour,